

## Le Département du Rhône et la société RhônExpress lancent officiellement le chantier Leslys

**Michel MERCIER**, sénateur et président du Conseil général du Rhône et **Yves PERILLAT, Président** de RhônExpress lancent officiellement le chantier de la liaison ferroviaire express ville-aéroport Leslys à Lyon en présence de **Dominique BUSSEREAU**, secrétaire d'Etat chargé des transports. Ce projet, remporté par VINCI Concessions fin 2006, reliera la gare de Lyon – Part-Dieu à l'aéroport Lyon-Saint Exupéry en 25 mn, en empruntant un tracé de 22 km interconnecté au réseau de transport public de l'agglomération lyonnaise (métros, gares TGV). Le contrat de concession est d'une durée de 30 ans.

Le groupement RhônExpress est composé de VINCI avec 32,4% - dont VINCI Concessions (25,2 %), ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires (4,2 %), Entreprise Jean Lefebvre Sud-Est, (1%), toutes deux filiales d'Eurovia, Campenon Bernard management, filiale de VINCI Construction France (1 %), Roiret Transport, filiale de VINCI Energies (1%) -, de la Caisse des Dépôts et des consignations (36,6%), de Veolia Transport (28,2 %) et de Cegelec Centre-Est (2,8 %). Il est chargé de concevoir, de financer, de construire, d'entretenir et d'exploiter cette liaison rapide initiée par le département du Rhône.

Le contrat, qui représente un investissement total de l'ordre de 110 millions d'euros, comprend la construction de 7 kilomètres de voies ferrées entre Meyzieu et l'aéroport Lyon-Saint Exupéry (15 kilomètres ayant été réalisés par le SYTRAL sur lesquels circule aujourd'hui le tramway urbain LEA). VINCI Construction France, Entreprise Jean Lefebvre Sud-Est et ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires (filiales de VINCI) réaliseront l'ensemble des travaux d'infrastructures ainsi que la pose des voies, VINCI Energies prendra en charge les installations électriques. Veolia Transport assurera l'exploitation du service ferroviaire de l'ensemble de la liaison et la maintenance pendant la durée de la concession. La société concessionnaire sera exclusivement rémunérée par les recettes commerciales.

Le financement est assuré par 17,7M€ de fonds propres apportés par les actionnaires, 31,5M€ de subvention initiale versée par le Département et 62M€ de dette bancaire sans recours contre les actionnaires. A partir de 2010, le Département du Rhône apportera chaque année une subvention forfaitaire de 3,5 M€ destinée à rembourser l'emprunt, tandis que le concessionnaire assumera les coûts d'exploitation et de maintenance et la totalité du risque sur le trafic.

Les premières rames ouvertes au public rouleront le 1<sup>er</sup> août 2010.

Ce projet illustre la pertinence du recours aux partenariats public-privé (PPP), solution retenue par le Département du Rhône, qui permet de confier avec succès au privé le financement, la réalisation, la maintenance et l'exploitation d'infrastructures publiques.

### *Contacts Presse*

*Valérie ALLEGRE*

*Tel. 04 72 15 61 84*

*Email : valerie.allegre@vinci-construction.fr*

*Marie Noëlle HAUTIER*

*Tel. 04 72 61 72 07*

*Email : marie-noelle.hautier@rhone.fr*